REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

EXTRAIT DU RE ID: 084-248400160-20230202-DEL2023_007-DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEILE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil communautaire: 33

Qui ont pris part à la délibération: 26

En exercice: 33

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0 Séance ordinaire du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux février à dix-huit heures

Date de convocation Le 26 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage Le 26 janvier 2023 M. Julien MERLE, Président

PRESENTS: M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER: MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD; M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA; M. VINCENT FAURE A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY; MME DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET; MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE

ABSENTE: MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur: Mme Marie-José AUNAVE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BOUTINOT

Délibération n°2023-007

Le rapporteur expose :

Participation financière 2023 à l'association Prévigrêle

/ APPROBATION

L'association Prévigrêle fait partie du réseau de l'Association nationale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques (ANELFA) qui, depuis 60 ans, poursuit deux objectifs:

- Développer les recherches scientifiques dans le domaine de la physique des nuages et de la modification du temps,
- Perfectionner une méthode de traitement des orages afin de réduire les dégâts causés par la grêle.

La Communauté de communes adhère à l'association Prévigrêle depuis 2016, au titre de sa compétence "développement économique" dont l'un des volets concerne l'aide à l'agriculture.

Le conseil communautaire est appelé à approuver le renouvellement de cette

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 084-248400160-20230202-DEL2023 007-DE

adhésion pour 2023.

Le montant de la participation financière de la Communauté de communes pour 2023 s'élève à 7 440,71 €.

Délibération n°2023-007 Participation financière 2023 à l'association Prévigrêle / APPROBATION

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes à l'association Prévigrêle pour 2023 moyennant une participation financière qui s'élève à 7 440,71 €.

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif principal 2023 à l'article 6574 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le: 06/02/2023 Et notification

Du: 06/02/2023